



## Saisie attribution huissier de justice

Par **BHA**, le **16/11/2019** à **18:45**

Bonjour,

suite à un impayé locatif, un jugement a été rendu pour le paiement des loyers impayés ainsi que les dépens à notre encontre,

dôc nous étions d'accord pour payer en plusieurs fois, l'huissier chargé de la créance avait refusé à l'époque proposant 1000€ par mois impossible dans notre situation. Donc il a transmis le dossier à un autre huissier exécutoire qui a bloqué une somme d'argent sur le compte bancaire sans aucun courrier ni information de leur part à ce sujet on a dû contacter notre banque afin de connaître l'origine de ce prélèvement, je les contacte donc afin de voir pourquoi ils ont prélevé une telle somme sans nous avoir signifié cette saisie elle me dit vous allez l'avoir dans deux jours, je l'ai reçu 5 jours après, sur les documents reçus, il n'y a aucune information concernant la somme saisie ni sur le compte saisie ni la date de saisie ni comment faire recours et auprès de quelle organisme, il y'a juste date et signature d'acceptation de cette saisie. Je suis outré de ce fonctionnement abusif, j'aimerais donc connaître la procédure à suivre pour faire recours à cette saisie et de plus contester les sommes rajouter au jugement en effet plus de 2000€ ont été ajoutés à la somme ordonnée par le juge.

merci pour votre réponse. Je reste disponible pour plus d'information.

cordialement.

Par **Visiteur**, le **16/11/2019** à **19:30**

Bonjour

[quote]  
sans aucun courrier ni information de leur part à ce sujet

[/quote]

Ceci est logique car on devine aisément ce qu'il adviendrait en prévenant.

La saisie est donc dénoncée au débiteur par acte d'huissier de justice dans un délai de huit jours. »

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/denonciation-saisie-attribution-27388.htm>

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/contestation-saisie-attribution-6580.htm>

Par **BHA**, le **16/11/2019** à **20:05**

Merci pour votre réponse ainsi que liens.